

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1649

présenté par  
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure et M. Questel, rapporteur

-----

### ARTICLE 74

I. – À l'alinéa 11, substituer au mot :

« définies »

le mot :

« prévues ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.